

A.H.E.

Société par actions simplifiée au capital de 1.337.000 euros
Siège social à Sèvres (92310) 6 rue Fréville
403 258 981 RCS NANTERRE

—ooOoo—

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 22 DECEMBRE 2009

Madame Françoise GAUTHEY, président de la société A.H.E.,

Après avoir rappelé que :

- l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue le 30 novembre 2009 a décidé sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers pour un montant global supérieur à 1.000.000 d'euros dans le délai qui leur est imparti ou, en cas d'oppositions pour un montant global supérieur à 1.000 000 d'euros du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce de Nanterre, de réduire le capital d'un montant de 458 400 euros pour le ramener de 1.337.000 euros à 878.600 euros par voie d'annulation de 30.000 actions de 15,28 euros de valeur nominale sur les 87.500 actions composant le capital de la société.

- un extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2009 a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre le 1er décembre 2009.

et indiqué n'avoir été avisé d'aucune opposition des créanciers dans le délai de 20 jours à compter de ce dépôt expirant le 21 décembre 2009.

En conséquence, le Président, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30 novembre 2009, constate

- la réalisation définitive de la réduction de capital d'un montant de 458.400 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2009 ,
- la réalisation définitive de la modification des articles 6 et 7 des statuts décidée le 30 novembre 2009

Il est inséré un quatrième paragraphe à l'article 6 - Apports

"Par une décision prise le 30 novembre 2009 par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, le capital social a été réduit d'une somme de 478.600 €."

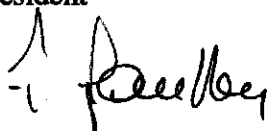
L'article 7 - Capital devient ainsi rédigé

"Le capital social est fixé à la somme de 878.600 €."

Il est divisé en 57.500 actions au nominal de 15,28 € entièrement souscrites et toutes de même catégorie."

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent

Le président



Enregistré à SIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX
Le 22/12/2009 Bordereau n°2009/1 535 Case n°25
Enregistrement 125 € Pénalités
Total liquidé cent vingt-cinq euros
Montant reçu cent vingt-cinq euros
La Contrôleuse

Ext 13396

 Séverine DUHAMEL
Contrôleur des impôts